

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Cognac
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 15 Octobre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 10/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/10/2024.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

Absent(s) : MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2024-10-05 – Création d'une Maison des associations communales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le bâtiment communal situé chemin de Jette-Feu, cadastré C 468, soit destiné aux associations de la commune de Salles d'Angles, lorsque celui-ci sera rénové.

Ce bâtiment deviendrait « La Maison des associations ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire ;
- ACCEPTE de nommer ce bâtiment « Maison des associations » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à demander des devis pour la rénovation du bâtiment concerné ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie le 16/10/2024

Le Maire
Marcel GÉRON

